NATIONS UNIES
CONSEIL
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL

Distr.
LIMITÉE

E/ESCAP/SRO/IGM/1/L.2
29 janvier 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

2-4 mars 2010
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session.

Le programme détaillé de la séance d'ouverture sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau.

La Réunion élira un président, trois vice-présidents (chargés de présider les séances plénières consacrées à chaque sous-région) et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire
(E/ESCAP/SRO/IGM/1/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté
(E/ESCAP/SRO/IGM/1/L.2)

La Réunion examinera et adoptera son ordre du jour.

4. Rôle des bureaux sous-régionaux dans la réponse à apporter aux besoins prioritaires des sous-régions suivantes:

Documentation

Historique et justification des nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP
(E/ESCAP/SRO/IGM/1/3)

Trois nouveaux bureaux sous-régionaux, respectivement pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, vont être créés en 2010 pour améliorer la capacité de la CESAP à répondre aux besoins très divers des États membres. Un processus consultatif exhaustif a été lancé pour la mise en place de ces nouveaux bureaux sous-régionaux. En prévision de la présente réunion, qui fait partie intégrante de ce processus, deux groupes d'experts ont été convoqués en octobre 2009 pour examiner les priorités des bureaux sous-

régionaux pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Les experts ont identifié les domaines de travail prioritaires dont pourraient traiter les bureaux sous-régionaux dans leurs régions respectives. Leurs rapports sont soumis en tant que documents d'information au titre des point 4 a) et 4 c) de l'ordre du jour provisoire.

Les objectifs de la présente réunion, qui ont été établis sur la base des conclusions des deux groupes d'experts et des priorités du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, sont les suivants :

a) Parvenir à une communauté de vues et de vision quant aux besoins prioritaires des différentes sous-régions;

b) Élaborer des programmes de travail à court et moyen terme permettant aux bureaux sous-régionaux de répondre aux besoins prioritaires ainsi définis.

Étant donné sa diversité et les grands écarts de développement qu'elle connaît, la région de l'Asie et du Pacifique exige une action plus concertée et mieux ciblée pour traiter les nouvelles menaces qui pèsent sur la croissance socioéconomique durable. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'égalité entre les sexes, est jugée essentielle pour améliorer la qualité de la vie, promouvoir l'innovation, créer des emplois et encourager une croissance durable dans les trois sous-régions. Parallèlement à ces priorités primordiales, on constate un certain nombre de caractéristiques communes et de besoins sous-régionaux qui pourraient aussi retenir l'attention des nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP.

D'une manière générale, les bureaux sous-régionaux feraient fonction d'antenne opérationnelle du secrétariat à l'échelon sous-régional en assumant notamment les rôles suivants :

- Permettre de mieux cibler et d'approfondir les travaux normatifs et analytiques de la CESAP
- Susciter et mobiliser des ressources pour les programmes et projets sous-régionaux et leur exécution
- Donner une dimension sous-régionale aux programmes et projets régionaux afin de réaliser une plus grande synergie et d'attirer des fonds en conséquence
- Apporter une aide dans les grands domaines prioritaires tels que l'intégration de l'égalité entre les sexes et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement
- Conclure des partenariats avec des organismes officiels, des institutions, le secteur privé et la société civile
- Élaborer et diffuser des produits virtuels
- Partager les bonnes pratiques et reproduire les programmes et projets ayant donné de bons résultats

Au cours des séances plénières consacrées à chacune des sous-régions, le secrétariat présentera un schéma des domaines prioritaires qui pourraient constituer le programme de travail du bureau sous-régional responsable, ainsi que le rôle qui reviendrait à chaque bureau dans la réponse à apporter aux besoins prioritaires eu égard aux relations existant entre le siège de la CESAP, les bureaux sous-régionaux et les autres institutions régionales et sous-régionales.

a) Asie de l'Est et du Nord-Est

Documentation

Rôle du bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est dans la réponse à apporter aux besoins prioritaires de la sous-région (E/ESCAP/SRO/IGM/1/4)

Rapport du Groupe d'experts chargé de définir les priorités du nouveau bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est (E/ESCAP/SRO/IGM/1/1)

La sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, qui se caractérise par la diversité socioéconomique et environnementale des pays qui la composent, présente également des complémentarités économiques qui favorisent une large gamme de relations économiques sous-régionales. Le développement, à forte intensité de main d'œuvre et induit par la production, qui existe en Chine, la croissance rapide associée à l'exportation en République de Corée, et l'économie à haute intensité de capital et de technologie du Japon, joints à la riche dotation en ressources naturelles et en énergie de la Mongolie et de la Fédération de Russie font de la sous-région un très puissant système de courants d'échanges et d'investissements dynamiques et interdépendants. La République démocratique populaire de Corée, en revanche, demeure isolée et ne bénéficie pas comme il conviendrait de son emplacement stratégique au sein de la sous-région. Dans ces conditions, l'amélioration de la coopération sous-régionale, la durabilité environnementale (y compris les problèmes de l'énergie), le commerce et la réduction des risques de catastrophe sont considérés comme autant de domaines prioritaires requérant l'attention.

b) Asie du Nord et l'Asie centrale

Documentation

Rôle du bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale dans la réponse à apporter aux besoins prioritaires de la sous-région (E/ESCAP/SRO/IGM/1/5)

Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA) Plan de travail pour 2010-2011 (E/ESCAP/SRO/IGM/1/INF/4)

Étant donné l'interdépendance des pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, une approche de développement fondée sur les connaissances et englobant le développement durable et l'utilisation efficace des ressources en eau et en énergie paraît la plus appropriée pour la sous-région. Une telle approche devrait également porter sur les problèmes particuliers de l'infrastructure de transport de transit, y compris l'amélioration des couloirs de transport prioritaires, et sur le renforcement des capacités en matière de statistique et d'échanges commerciaux, la facilitation du commerce, la coopération régionale pour l'accession à l'Organisation mondiale de commerce et aux accords commerciaux régionaux, tels que l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique.

c) Asie de Sud et du Sud-Ouest

Documentation

Rôle du bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest dans la réponse à apporter aux besoins prioritaires de la sous-région (E/ESCAP/SRO/IGM/1/6)

Rapport du Groupe d'experts chargé de définir les priorités du nouveau bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (E/ESCAP/SRO/IGM/1/2)

Si le secteur agricole joue un rôle majeur dans la plupart des pays de l'Asie du Sud et Sud-Ouest, cinq des dix pays de la sous-région (l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Népal et les Maldives) appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés. En particulier, la réduction de la pauvreté continue à se heurter à de sérieuses difficultés, surtout dans les régions rurales où vivent plus des deux tiers de la population totale de la sous-région. Le commerce, le développement de l'infrastructure et la connectivité, la durabilité environnementale – y compris l'utilisation de sources d'énergies alternatives – et la réduction des risques de catastrophe figurent parmi les principaux besoins de développement économique de la sous-région et devrait recevoir une attention appropriée dans la planification des activités de développement socioéconomique durable centrées sur la sous-région.

5. Programme de travail à court et à moyen terme pour les bureaux sous-régionaux

a) Programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011

Documentation

Programme de travail des nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/ESCAP/SRO/IGM/1/7)

À sa soixante-cinquième session, en avril 2009, la Commission a approuvé le projet de programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2010-2011,[1] y compris la section relative aux trois sous-régions. Le programme de travail approuvé pour chaque sous-région comprend une réunion intergouvernementale ad hoc et les rapports y afférents, la mise en commun des connaissances en matière de politiques et de bonnes pratiques de développement économique et social, et des projets de terrain destinés à apporter des solutions aux besoins sous-régionaux de développement. Concernant l'Asie de l'Est et du Nord-Est, et l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, le programme de travail prévoit également un appui fonctionnel aux programmes sous-régionaux pertinents, en l'occurrence le Programme de coopération environnementale de la sous-région de l'Asie du Nord-Est, et le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale.[2]

La réunion souhaitera sans doute donner ses directives au secrétariat, compte tenu des résultats du débat sur le point 4 de l'ordre du jour provisoire, en vue d'affiner encore le programme de travail pour 2010-2011, de manière à refléter une vision commune des besoins prioritaires des différentes sous-régions.

---

[1] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, supplément n° 19* (E/2009/39-E/ESCAP/65/32, par. 180.

[2] Voir A/64/6 (Sect. 18) par. 18.91, 18.95 et 18.99.

b) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013

Documentation

Projet de cadre stratégique relatif aux nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'exercice biennal 2012-2013
(E/ESCAP/SRO/IGM/1/8)

À sa soixante-sixième session, en mai 2010, la Commission examinera le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013, qui présente l'orientation générale du programme de la CESAP et les cadres de résultats correspondant à ses huit sous-programmes, y compris le sous-programme 8, Activités sous-régionales pour le développement. Le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013, une fois approuvé par l'Assemblée générale, constituera la base sur laquelle sera défini le programme de travail pour la même période.

La réunion voudra sans doute examiner les cadres et stratégies de résultats pour chacune des trois sous-régions, à la lumière du débat sur le point 4 de l'ordre du jour provisoire, et donner ses directives au secrétariat.

6. Questions diverses

La réunion pourra, à ce titre, soulever toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

7. Adoption du rapport de la réunion

La réunion examinera et adoptera son rapport.

8. Clôture de la session

- - - - -